

Questions orales

M. Keeper: Madame le Président, je suis heureux d'apprendre que le ministre se fera un plaisir d'étudier ce cas. Cependant, pour ce qui est du programme d'action positive, permettez-moi de lui poser une question supplémentaire. Cette accusation portée contre le CN suit de près une autre accusation de discrimination sexuelle portée contre une société de la Couronne, la Société Canadair, au Québec, qui a remercié deux femmes qui faisaient un travail spécialisé. Dans ces circonstances, le ministre pourrait-il dire à la Chambre si les sociétés de la Couronne sont touchées par le programme d'action positive dont il a parlé lundi, et, dans l'affirmative, à quel moment elles seront obligées de respecter les normes d'égalité.

M. Axworthy: Madame le Président, je tiens à préciser ceci au député. Il oublie peut-être que c'est le gouvernement libéral précédent qui a créé la Commission canadienne des droits de la personne et qui mis en vigueur la loi qui donne maintenant à ces personnes la possibilité de porter leurs griefs devant la Commission.

M. Baker (Nepean-Carleton): C'est le Parlement, à l'unanimité.

M. Axworthy: Et c'est pour cette raison qu'elle existe.

Des voix: Bravo!

M. Axworthy: C'est pour cette raison que nous avons adopté un bill sur les droits de la personne et que nous avons établi une commission qui permet à chacun de plaider sa cause individuellement.

Pour ce qui est de la question plus générale touchant le programme d'action positive, nous avons déclaré dans le discours du trône et j'ai déclaré depuis à la Chambre que nous travaillons à son évaluation. Les conclusions seront soumises au cabinet d'ici deux ou trois semaines, et nous annoncerons de quelle façon le programme s'appliquera d'une manière générale à la Fonction publique et aux sociétés de la Couronne.

* * *

LES POSTES

ON DEMANDE SI L'ENTENTE CONCLUE AVEC LE SYNDICAT DES POSTIERS SERT LES INTÉRÊTS DU PAYS

M. Maurice A. Dionne (Northumberland-Miramichi): Madame le Président, je voudrais poser une question au ministre des Postes. J'essayerai de la poser avec une humilité au moins comparable à celle de mon collègue le député de Northumberland.

Le ministre peut-il garantir à la Chambre et aux Canadiens en général que le règlement qui a été conclu avec le Syndicat des postiers du Canada sert les intérêts du pays et que, contrairement aux insinuations du député de York-Peel, il n'a pas accordé une augmentation mirobolante de 26 p. 100?

[Français]

L'hon. André Ouellet (ministre de la Consommation et des Corporations et ministre des Postes): Madame le Président, il me fait plaisir d'annoncer à la Chambre que le Conseil du Trésor a ratifié hier après-midi l'entente intervenue entre le ministère des Postes et le Syndicat des postiers du Canada. Cette entente, madame le Président, sur le plan salarial,

représente une augmentation de 8.1 p. 100 pour toute la durée du contrat. Quant aux autres avantages consentis aux termes de ce contrat, y compris l'entente sur le plan salarial, ils représentent une augmentation de 10.4 p. 100 pendant toute la durée du contrat.

Il conviendra donc de constater, madame le Président, qu'il s'agit d'une entente conclue dans le meilleur intérêt de tous les Canadiens. Il s'agit d'une entente fort raisonnable. Nous sommes très heureux d'avoir pu conclure avec les postiers du Canada une entente qui augure bien dans le domaine des relations de travail au sein du ministère des Postes.

[Traduction]

L'ENTENTE CONCLUE AVEC LE SYNDICAT DES POSTIERS—LES RÉPERCUSSIONS SUR LES TARIFS POSTAUX—LE COÛT AU MINISTÈRE

L'hon. W. G. Dinsdale (Brandon-Souris): Madame le Président, ma question vient presque se greffer à celle qui vient d'être posée.

Le contrat conclu avec le Syndicat des postiers du Canada venant d'être ratifié par le syndicat et par le Conseil du Trésor, le ministre des Postes peut-il dire à la Chambre quelle hausse cela représentera dans le budget des Postes de cette année financière et quel sera le montant du déficit—qui est d'un demi-milliard de dollars depuis cinq ans? Pourrait-il dire, par ailleurs, si c'est à cause de ce règlement qu'il compte augmenter les tarifs pour le courrier de la première classe et porter peut-être à 25 cents le tarif d'affranchissement d'une lettre?

[Français]

L'hon. André Ouellet (ministre de la Consommation et des Corporations et ministre des Postes): Madame le Président, je pense que l'honorable député a perdu contact un peu au cours des dernières années avec le ministère des Postes, parce que les déficits ont fluctué d'année en année et n'ont pas été constants, comme semble vouloir le laisser croire l'honorable député.

Par ailleurs, il est certain que nous devons périodiquement réviser les tarifs postaux. Cet exercice se fait environ tous les deux ans, et je pense bien que nous serons fidèles à cette tradition, et que d'ici quelque temps nous soumettrons à l'attention de la Chambre des communes de nouvelles propositions qui—je le dis dès maintenant—madame le Président, ne pourront pas être mises en vigueur immédiatement, puisque nous nous sommes entendus, il y a déjà plusieurs années, avec les usagers des postes pour leur donner le temps nécessaire pour s'ajuster à ces augmentations projetées.

[Traduction]

M. Dinsdale: Madame le Président, je pense que vous concéderez qu'il s'agit là d'une réponse plutôt évasive. Peut-être puis-je poser ma question d'une autre façon.

Les Postes canadiennes se sont mises dans une situation financière impossible, comme le prouve notamment le nouveau blocage du service de livraison du courrier à domicile qui est leur service le plus manifeste. Les Postes se mettent-elles à abandonner graduellement les services postaux traditionnels en raison de la concurrence de plus en plus forte des services privés de livraison du courrier et du nouveau courrier électronique?